

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2020 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF.

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Demande de huis clos** : Compte tenu de la crise sanitaire, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité d'un huis clos.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de prononcer le huis clos pour cette séance. Pour les prochaines séances, sauf évolution défavorable de l'épidémie ou directives contraires, l'accueil du public sera possible, limité à 5 personnes selon l'ordre d'arrivée.

- **Demande de mutation d'un agent et création de poste** :

Début septembre, un agent nous a fait part de sa mutation vers les services du conseil départemental. Le président du département souhaiterait qu'il puisse prendre son poste aussi rapidement que possible. Il a cependant un délai contractuel de trois mois avant ce mouvement.

Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de déclarer la vacance du poste.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité la déclaration de vacance et autorise le maire à publier l'offre sur le site dédié.

- **Autorisation de création d'un emploi pour surcharge de travail** :

Un autre agent des services techniques est en arrêt maladie au moins jusqu'au 13 octobre. Nous avons une délibération qui permet au maire de recruter un agent pour surcharge de travail, mais uniquement dans le service administratif.

Il convient de prendre une délibération similaire pour le service technique.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à recruter un agent temporairement pour les services techniques.

- **Demandes de subventions (associations)** :

Nous avons reçu des demandes de subvention pour des associations : La Ligue contre le cancer, section Haute-Vienne, et le GVA de Mézières-Bellac (Groupement de Vulgarisation Agricole).

Après délibérations, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions d'attribuer 60 euros au GVA Bellac-Mézières.

- **Admission en non-valeur** :

Le trésorier nous demande de faire une admission en non-valeur pour des impayés. L'ANV ne suspend en aucun cas la poursuite du recouvrement, mais permet de purger des écritures dans les comptes. Le montant est de 14 848.83 euros et concerne des loyers.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions d'approuver cette admission en non-valeur.

- **Repas des aînés - Noël des enfants** :

La fin de l'année arrive très rapidement. Compte tenu du contexte sanitaire, il semble peu probable de pouvoir organiser le repas des aînés, ainsi que le goûter à destination des enfants. Au vu de l'évolution des besoins, même si ce repas reste un moment convivial et d'échanges, il sera probablement maintenu les années à venir, mais une réflexion doit être engagée sur d'autres aides qui pourraient favoriser le maintien à domicile de nos aînés.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre un colis aux personnes âgées, et d'offrir une entrée au cinéma aux enfants qui seront inscrits, ceci pour cette année.

- **Remboursement des arrhes** :

Des réservations pour les locations de salle ont été annulées consécutivement à l'épidémie de coronavirus. Les personnes ayant versé des arrhes sollicitent leur remboursement. Une délibération doit être prise pour cette opération.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à procéder au remboursement d'arrhes en cas de force majeure.

- **Décision modificative :**

Quelques ajustements budgétaires sont nécessaires, notamment pour l'achat des masques. Même si les collectivités ont perçu des aides de l'Etat pour ces achats, le solde reste très largement négatif. En effet, un montant de 1 383.93 € nous a été attribué pour une dépense de 5 947.30 €. En outre, nous avons seulement prévu 500 € en personnel non titulaire, or pour rémunérer un éventuel remplaçant, 1 500 € supplémentaires seraient nécessaires. En matière de recettes, un certain nombre de dotations n'avaient pas été inscrites au budget primitif, n'ayant pas de notification, notamment les compensations de l'état pour les taxes, le reversement de la taxe d'aménagement, ainsi que diverses recettes comme les ventes de concession au cimetière ou un reversement de créances, ce qui permet largement d'équilibrer le budget.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

- **Demandes de subventions au CTD :**

Pour les prévisions 2021, il y a tout d'abord le programme voirie avec le SYGESBEM. Il pourrait concerner les trottoirs du lotissement de Gatebourg, et la petite ruelle rue de acacias. L'estimatif est de 71 000 € HT, soit 85 200 € TTC.

Comme évoqué lors du conseil municipal de juin, le réseau incendie serait à revoir. Ceci nécessite un peu plus de temps pour faire le diagnostic et les projets. Cependant, une réserve est préconisée pour le local technique, qui pourrait aussi servir pour l'arrosage.

Une clôture est nécessaire derrière la salle polyvalente, ainsi qu'un portail, et un autre pour remplacer celui de la station de Charbonnières.

Concernant l'aménagement du terrain de tennis en city-park, il peut également faire l'objet d'une demande de subvention.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions pour ces projets.

- **Questions diverses :**

L'auberge : Nous avons reçu une candidature spontanée. La personne est actuellement gérante d'un établissement de restauration à vocation plus touristique, donc saisonnière, et souhaite s'orienter vers une activité plus régulière sur l'année. Par contre, l'activité actuelle étant nulle, il semble nécessaire de favoriser cette reprise d'activité.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à négocier pour le montant du loyer et la vente du matériel.

Salle polyvalente et local technique : l'entreprise ABAUX termine actuellement un chantier et doit intervenir en suivant (début octobre)

Cimetière : Les travaux de réfection des allées doivent débuter le 19 octobre pour un montant de 35 977.20 € TTC.

Eoliennes : Des sondages géotechniques vont se faire prochainement, les travaux de montage devraient débuter en 2021, mais le raccordement ne pourrait se faire qu'en 2023, voire 2024...

Formation des élus : Des formations sont proposées aux élus.

Associations : Le comité des fêtes et le club du troisième âge ont décidé d'annuler les animations prévues en fin d'année, compte tenu de la situation sanitaire.

Débroussaillage des routes : Compte tenu du départ programmé d'un agent, et du retard de travail, un devis a été demandé pour le débroussaillage des routes jusqu'à la chaussée. En effet, jusqu'alors le fauchage des accotements était réalisé en régie jusqu'au creux du fossé. Le surcoût en serait de 2 310 €.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délégation au SEHV : Lors de la précédente mandature, nous avons un délégué suppléant pour ce syndicat. Il semble nécessaire d'en prévoir un également cette année.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Alexandre COLIN en suppléance de Boris MONTVILOFF pour le SEHV.

La date du prochain conseil est fixée au lundi 9 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 h 10.